



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 21 janvier 2022

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Madame le Maire,

Le projet de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté par délibération du conseil municipal le 28 octobre 2021.

Par courrier, réceptionné le 2 décembre 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers et de l'article L151-13 du code de l'urbanisme pour la création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL).

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE, le jeudi 20 janvier 2022 pour examiner ce projet, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF à partir de la présentation fournie par vos soins.

Après avoir présenté le projet il a pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éclairages sur le projet.

La commission a rendu un avis favorable, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers sur le projet de révision allégée de votre PLU, avec la création du zonage NCa.

La commission rend également un avis favorable au titre de la création du STECAL NCas et de son règlement.

Certains membres de la commission signalent l'effet cumulatif des déboisements sur le secteur et l'impact négatif que cela a sur la qualité de vie des populations locales.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Lydie WALLEZ
Mairie
6, rue de Courtry
BP20
77181 Le Pin

Le directeur départemental des territoires
de Seine-et-Marne

Vincent VECHOUX